Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **5 (1869)**

Heft 22

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHATEL. 15 NOVEMBRE 1869.

5me année. N° 22.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — L'Education des femmes (suite). — Rapport sur l'exposition scolaire (suite). — Correspondance (Lettre de M. Jules Simon. Lettre sur les couleurs des cantons). — Chronique bibliographique. (Compte-rendu des conférences neuchâteloises). — Partie pratique. — Rectification. — Chronique scolaire. — Avis du Comité directeur.

De l'éducation des jeunes filles pour la maison et la famille.

(*Suite*).

Quels sont les maux dans la vie du peuple qui résultent de l'inexpérience ou de l'ignorance des maîtresses de maison et des mères de famille?

M. Ackermann répond à ce sujet de la manière suivante :

« Une vie domestique mal réglée, et accompagnée de privations essentielles, et une éducation des enfants complètement fausse, telle en est le premier résultat. Cela entraîne le mécontentement et les plaintes du père et des autres membres de la famille. La méfiance et l'irrésolution s'emparent alors du cœur de la femme; elle doute du succès de son œuvre, se plaint d'avoir été dupe d'illusions et d'espérances mal fondées, gémit des misères et des peines de la vie.

Le soleil de la maison perd sa lumière et sa chaleur; les coffres ne se remplissent pas de laine éclatante et de lin blanc comme la neige. La jeune fille n'est pas instruite, le jeune garçon n'est pas corrigé; au lieu d'une laborieuse activité règne souvent la négligence, au lieu d'une brillante propreté — la malpropreté.

« La vaste maison paraît bientôt trop étroite au père de famille; il cherche de la distraction au dehors plus qu'il ne le ferait sans cela. Alors la mère se plaint d'abandon, d'un manque de secours de la part de son mari; à son tour elle cherche des compensations hors de la maison, et son intérieur qui devrait être son paradis, devient son enfer. Bientôt ses enfants perdent le respect pour une telle mère; ils opposent à ses désirs et à ses ordres, la révolte et la désobéissance, et suivent leur propre chemin. On voit, par exemple, la mère avouer à l'instituteur qu'elle n'est plus maîtresse de ses enfants, demander son secours et se lamenter des malheurs de l'impiété, des temps, du peu de résultats de l'école. »

Elle n'a que trop de raisons en effet de se plaindre que ses enfants sont rebelles, faux, ingrats, vraiment mauvais; et les membres de la famille qui pourraient sans cela jouir d'une existence agréable et douce, s'abordent avec des disputes et des querelles, s'empoisonnent le cœur et l'âme par des reproches incessants, se fuient les uns les autres, dépensent la fortune acquise sans l'augmenter, et la *pauvreté* s'introduit. La femme contribue selon moi autant que l'homme à cette ruine. — Les enfants ainsi mal élevés sucent la moëlle de la famille. L'effronterie, l'amour du plaisir, la paresse sont les démons qui les dominent. Quand les enfants étaient petits, dit le père, je pouvais m'en tirer, j'avais peu de privations; maintenant qu'ils sont élevés et que je pourrais attendre d'eux quelque secours, le ménage va tout de travers, je ne peux plus suffire. — Que la destinée lance ensuite de tels enfants dans le monde, ils ne montreront ni aptitude, ni habileté, ni assurance, ils seront impertinents par leurs exigences, de mauvaise foi dans leur conduite, et les résultats de leur travail seront bien minimes.

C'est aussi dans des familles semblables que la *mendicité* a ses racines. Les mères et les enfants qui par incapacité ou paresse ne peuvent gagner honorablement leur vie, trouvent un certain plaisir à passer les jours consacrés au travail dans une continuelle oisiveté, à courir de porte en porte, et à vivre des dons immérités d'autrui,

sans même remercier convenablement. Souvent la tromperie, le mensonge, l'hypocrisie viennent se joindre à ce mal. La mendicité devient bientôt un besoin, et offre même un certain charme à ses esclaves ; mais on ne s'arrête pas en si beau chemin ; il arrive un jour, que l'aumône se tarit ou ne suffit plus. Ce sont les membres de ces familles qui remplissent alors les maisons d'orphelins, les prisons, les pénitenciers et les établissements de refuge pour les enfants abandonnés. C'est dans ces familles aussi qu'il y a le plus de naissances illégitimes ; car il n'y a pas là de place pour une vie réglée morale et religieuse.

L'ignorance des mères a aussi pour résultat le goût du luxe. Les vêtements durables et simples ne suffisent plus ; il faut attirer les regards et les cœurs par sa toilette ; cela donne, dit-on de la distinction et de la considération, alors même que le créancier assiége la maison de ses notes, que l'aisance disparaît, et que le spectre de la misère paraît sur le seuil. Une nourriture frugale et par là même saine, n'a plus de charmes non plus pour le palais blasé ; il n'y a que les produits du confiseur, du liquoriste et des cordons bleus qui aient quelque saveur. Des cigares pour le jeune homme, des friandises pour la jeune fille, cela fait bien avec des gants glacés pour tous les deux ; surtout quand on y joint l'horreur du travail, de la peine, du chaud et du froid, voilà qui est noble et *comme il faut*.

Rapport sur l'Exposition scolaire de Lausanne.

(Suite).

Le rapport consacre deux pages et plus aux *ouvrages du sexe*. Ici encore Fribourg occupait le premier rang soit pour la quantité soit pour la perfection des ouvrages de lingerie et des raccommodages. Ces ouvrages sortent de l'orphelinat dirigé par les sœurs de saint Vincent de Paule et de l'Ecole de Châtel dirigée également par des religieuses. L'exposition de l'Ecole catholique de Lausanne qui est aussi dans les mains d'une congrégation monastique rivalise avec les précédentes. L'auteur anonyme du rapport pense devoir attribuer la supériorité des congrégations monastiques au point de vue des ouvrages de sexe, au petit nombre d'élèves qu'ont à diriger les sœurs par opposition au grand nombre de jeunes filles qu'ont à diriger les institutrices laïques. Nous trouverions plutôt le secret de cette supériorité dans le temps considérable que l'on consacre à ces travaux et dans le programme très limité d'études assigné à ces écoles.

Ce rapport donne de justes louanges aux travaux exposés par les jeunes filles de l'*asile des aveugles*.

La partie du rapport relative aux *jardins d'enfants* est sans contredit une des plus nourries et des plus intéressantes de ce travail ; ce qui ne surprendra point ceux qui ont lu le remarquable rapport de M. Maillard, ancien instituteur à Nyon et aujourd'hui attaché à l'Ecole normale de Lausanne, sur l'Exposition de Paris. En homme versé dans la théorie comme dans la pratique de l'enseignement, il ne s'est pas borné à dire ce qu'il a vu. Il a saisi avec empressement l'occasion qui lui était fournie de faire la leçon au public de la Suisse romande sur l'indifférence qu'il montre pour l'éducation enfantine encore si peu répandue, si peu pratiquée ! « Il y a dans l'enfant, dit M. Maillard, des principes de vie tels, une sève si » pure qu'il devient encore un sauvageon remarquable quoique le jardinier n'y ait » pas mis la main ; ainsi l'on a cru qu'il suffisait de laisser croître le sauvageon en » pleine liberté jusqu'à 6 ou 7 ans, moyennant qu'à cet âge on greffât l'Ecole pri- » maire sur son tronc découronné. »

Quatre établissements divers ont été passés en revue par le rapporteur, c'est d'abord celui de Vennes, dirigé par M. Blumer, *pour les enfants débiles et retardés*. C'est en second lieu le Jardin d'enfants de Chantepoulet, dirigé par madame de Portugall, en troisième lieu, le Jardin d'enfants de Lausanne, et en quatrième lieu, l'Ecole enfantine de M. Malan aux Bercles, à Neuchâtel.

L'Ecole de Vennes, dont la position comme site est des plus agréables, repose pédagogiquement sur la base de l'intuition. Les recueils d'images y jouent un grand rôle.

Après quelqnes indications générales sur la vie et les principes de Frédéric Fröbel, le rapport signale les appareils exposés par l'Ecole de Chantepoulet et au sujet desquels il fait la remarque judicieuse que les appareils n'ont de signification que lorsqu'ils sont en plein exercice. Il aurait fallu exposer le jardin lui-même. L'Ecole de Chantepoulet avait envoyé aussi de fort jolis ouvrages et des ouvrages utiles de tissage, de pliage, de découpage, de piquage.

« Fröbel, dit le rapport, va du concret à l'abstrait, des solides aux surfaces, puis » aux petits bâtons représentant des lignes et enfin à la ligne dessinée qui doit » conduire à la ligne mathématique. » La méthode de lecture suivie à l'Ecole de Chantepoulet figurait aussi à l'Exposition. Elle est comme on sait de M. Kleingue. Les méthodes de lecture et d'écriture ne sont pas rares aujourd'hui. Il n'y a que l'embarras du choix, mais qui n'est pas aussi grand que la multiplicité des noms pourrait le faire supposer. Ces méthodes se ressemblent souvent comme les deux Sosies dans Térence, ou ne diffèrent que par des nuances imperceptibles. M. Kleingue se rapproche, lui, autant que possible de la méthode allemande ou *scriptolégie*.

« L'Ecole de Chantepoulet, dit M. Maillard, est à ma connaissance, la seule » dans la Suisse romande qui réalise complétement l'idée des *Jardins d'enfants*. »

Lausanne a aussi son *Jardin d'enfants* dont M. Maillard dit beaucoup de bien ;

mais il a oublié, je crois, de nous dire un détail essentiel ; c'est que ce n'est pas un vrai jardin. C'est plutôt une école enfantine, organisée dans le système de Fröbel. Le jardin est cependant une partie intégrante et indispensable de la méthode. L'amour de l'enfance et l'esprit public des Lausannois, un peu d'amour propre national aussi devraient bien, ce me semble, engager quelque propriétaire à faire un sacrifice en faveur d'un établissement aussi utile.

L'Ecole enfantine des Bercles, à Neuchâtel même et non près de Neuchâtel, comme dit le rapport, fait l'objet d'une mention très flatteuse de la part du rapporteur. M. Malan, le directeur de cette école, combine la méthode de Fröbel et ses propres procédés.

Cet instituteur zélé est bien comme se le représente M. Maillard, un travailleur ennemi de la routine et un éclectique qui, sans s'astreindre à aucun système tracé, prend son bien, c'est-à-dire le bien de son école partout où il le trouve.

En dehors des établissements proprement dits, M. Maillard a voué son attention à un certain nombre de méthodes et d'appareils scolaires, exposés par leurs inventeurs ou arrangeurs : MM. Mabille, à Yverdon, Henry, à Porrentruy, Colliaud, à la Rippe, un instituteur de l'Ecole catholique, de Lausanne, et M. Maillard lui-même qui a exposé un tableau des *Conjugaisons* et une méthode de lecture apprenant à l'enfant à composer en jouant des mots qu'il connaît, au lieu de faire décomposer par épellation des mots qu'il ne connaît pas. La méthode de lecture de M. Mabille est connue, ainsi que celle de M. Henry, par l'aperçu qu'en a donné l'*Educateur*. L'Ecole catholique de Lausanne en revanche, avait exposé un meuble curieux et nouveau, servant à la fois de boulier et d'appareil pour l'enseignement de la lecture.

L'appareil de M. Colliaud était un numérateur établi de façon à rendre de bons services dans les écoles au témoignage de M. Maillard qui termine son substantiel rapport en faisant des vœux auxquels nous nous joignons de grand cœur : c'est que la sollicitude des amis de l'Education se porte de plus en plus vers la première enfance. En effet, c'est de l'impulsion première donnée à l'enfant que dépend toute sa carrière future.

A. D.

Correspondance.

Le Mémoire de M. Dula sur l'éducation des femmes, dont nous avons donné de longs extraits, et dont nous traduisons encore aujourd'hui un passage, nous a valu la lettre suivante de M. Jules Simon, membre de l'Institut et du Corps législatif. Les lignes de l'illustre philosophe sont pour notre Revue un encouragement précieux, dont nous reportons naturellement l'honneur à qui de droit, c'est-à-dire à M. Dula et aux écrivains dont il a cité les noms dans son travail que nous n'avons fait que traduire et abréger quelquefois.

Les Ecoles professionnelles pour les jeunes filles dont parle M. Simon, et que

dirige Mlle Elisa Le Monnier méritent un examen spécial que nous leur vouerons à la suite du Mémoire de M. Dula. A. D.

Paris, le 18 octobre.

Monsieur le rédacteur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les articles sur l'éducation des filles, publiés dans l'*Educateur*. Si je n'étais absorbé par notre situation politique, qui réclame tous mes instants, je vous aurais adressé quelques observations sur cet excellent travail. Je vous adresse le prospectus des Ecoles professionnelles de Paris, qui pourra peut-être intéresser l'auteur. Ces écoles sont, selon moi, conçues dans un excellent esprit, et je serais charmé de voir l'institution se généraliser. Je suis du reste à votre disposition, si vous avez besoin de détails.

Votre très dévoué serviteur, Jules Simon.

Des bords du Rhône, 12 juillet 1869.

Cher ami,

Vous supposez bien ce que c'est qu'un séjour dans une localité de bains. On y a des loisirs, même trop de loisirs. J'ai résolu de m'occuper utilement aujourd'hui, en vous communiquant une idée qui d'abord n'avait frappé mon esprit que confusément. Après mûres réflexions, je la soumets à votre appréciation. Il s'agit d'une question d'armoiries.

Chaque fois que je puis assister à une de ces réunions patriotiques si fréquentes dans notre Suisse, je suis heureux. Mes regards se portent avec bonheur sur tous ces confédérés joyeux, réunis et unis. Mon cœur bat plus fort, quand je contemple ces faisceaux de drapeaux confondus par l'esprit de la fraternité.

Je contemple avec orgueil ces drapeaux de nos vingt-deux familles, qui se déploient, s'entrelacent et déroulent au caprice des vents leurs couleurs et leurs emblêmes, au-dessous de cette croix blanche qui les domine. Oui! cela est touchant, et aucun Suisse ne restera indifférent devant un tel spectacle.

Je vous confesse humblement néanmoins, cher ami, que j'éprouve une honte pénible d'ignorer les armoiries de nos cantons, et en voyant qu'il me faut interroger autrui, souvent sans succès, sur les causes des couleurs de ces drapeaux et leur position, le pourquoi de leurs emblêmes, et le canton auquel chacun appartient.

Depuis qu'on a construit à Genève le magnifique pont du Mont-Blanc, éclairé, le soir, par ces riches candélabres qui portent à leur base chacun deux écussons de nos cantons, ma vergogne redouble. J'ai grand'honte d'ignorer ainsi les certificats d'origine que doivent symboliser ces armoiries. J'ai bien recours aux gravures qui contiennent, coloriées, toutes ces armoiries; je m'efforce de fixer en ma mémoire la forme, la couleur, l'emblême de chacun d'eux. Cela ne me satisfait pas. C'est pourquoi je vous communique mes réflexions.

Je suppose que, pour Genève, par exemple, l'aigle dit que Genève fût ville impériale, et que la clef atteste que ce fut une ville libre ; mais la couleur rouge et la couleur or, à qui sont-elles, au pouvoir civil, ou au pouvoir ecclésiastique ? Les lettres J. H. S. ont-elles toujours fait partie de cette armoirie ? Pourquoi, quand et comment a été mise la devise *Post tenebras lux* ?

Le canton d'Appenzell a une seule couleur, qui est la blanche, avec un ours droit au milieu. Berne a un ours marchant en travers, sur une bande jaune en champ rouge. Le canton des Grisons a une armoirie composée de plusieurs quartiers qui doivent avoir rapport, peut-être, aux trois ligues. L'emblême de l'armoirie de Bâle m'intrigue aussi beaucoup. Deux objets de même forme, qu'on dirait deux hochets, ou deux cornes d'abondance, ou encore deux poignées de sonnette, de couleur différente, dans un écusson de même couleur. Puis la hache d'armes de Saint-Gall, le pèlerin de Glaris, les étoiles qui constellent l'armoirie du Valais ? Pourquoi, pourquoi, pourquoi ?

Cette ignorance m'humilierait davantage, si je n'étais persuadé qu'elle m'est commune avec la plupart de nos confédérés. Il faut la faire cesser pour nos concitoyens à venir. Voilà la lacune à combler.

Chaque armoirie a évidemment une cause, une source historique. Un ou plusieurs faits ont déterminé ces couleurs et ces emblêmes. Cela n'a pas pu être adopté capricieusement. Rechercher et expliquer ces armoiries, leurs détails et leurs origines, serait travailler efficacement à l'histoire de notre Suisse, faire le jour sur l'origine de chaque peuplade cantonale, et faciliter ainsi l'étude de l'histoire générale qui réunit à présent ces différentes familles.

Vous m'avez quelquefois procuré le plaisir de lire l'*Educateur*, organe des Instituteurs de la Suisse romande. C'est au savoir et au patriotisme de ces hommes de bonne volonté qu'on pourrait s'adresser dans le cas dont il s'agit. Tous sont animés du désir de faire la lumière et le bien autant qu'il est en leur pouvoir. Soumettez-leur donc la question que je vous livre.

Il faudrait faire rechercher par des Instituteurs spéciaux de chaque canton la cause et l'origine de l'armoirie, faire rédiger sur des documents positifs une notice très concise et très explicative. Nous aurions ainsi 22 notices très claires, très précises, œuvre des Instituteurs de la Suisse. Il faudrait que chaque notice n'eût qu'une page (chaque canton la sienne). Ce petit livre de 22 pages, répandu dans toutes les écoles, serait, je le crois, appelé à rendre les plus grands services, comme introduction intéressante et sérieuse à l'étude de l'histoire de la Suisse.

Il faut éviter de faire un travail qui sente la science héraldique. Nous voulons connaître nos origines et le développement successif de ces diverses familles, en vrais républicains. Que les Instituteurs s'appliquent à ne se servir que des termes connus de tous, pour expliquer les couleurs, les bandes, les devises, les emblêmes, etc.

Voyez, cher ami, à mettre un peu d'ordre dans cet exposé. Si la question mérite d'être traitée, appliquez-vous à y faire donner suite. Ma journée est bonne,

puisque je me suis entretenu avec vous, et que c'est encore sur notre sujet favori, la Suisse, notre chère Suisse !

J.-L. Bécherat, horloger.

La question posée par M. Bécherat est une des plus intéressantes qui aient été posées dans notre Recueil; elle mêle l'agrément à l'utilité, l'attrait pittoresque à l'importance au point de vue national. Mais une partie des armoiries cantonales ont été parfaitement élucidées par les historiens; il suffira de les transcrire. Il en est ainsi pour Genève, par exemple, dont plusieurs écrivains se sont occupés. Il en est de même de celles de Berne, de Bâle et jusqu'à celles de la petite république de Gersau, qui a fait dernièrement l'objet d'une notice piquante de M. le colonel Gautier. Quant aux armoiries non déchiffrées jusqu'ici, les éclaircissements désirés ne peuvent guères être fournis que par des érudits très au courant des antiquités historiques d'abord et des arcanes de l'héraldique de l'autre. Nous commencerons dès que l'espace nous le permettra une étude sur ce sujet patriotique que nous désirons vivement contribuer à éclaircir et qui ne peut manquer d'attirer l'attention de tous les amis de la nationalité helvétique. Nous remercions vivement M. Bécherat de l'initiative qu'il a prise et qui est un nouvel indice de ce généreux patriotisme dont il a donné plus d'une preuve et qui se manifestait encore récemment dans une réunion d'amis, par une interprétation admirable de quelques-uns des plus beaux morceaux de notre poète national par excellence, M. Albert Richard, d'Orbe, professeur de littérature à l'Académie de Genève.

A. D.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Compte-rendu des Conférences des instituteurs neuchâtelois, pour 1868.

Les instituteurs neuchâtelois continuent à se réunir en Conférences de district assez fréquentes et ensuite en Conférences générales annuelles de trois jours où les rapports des Conférences ou rapports de district sont lus et discutés en présence de la Direction de l'Instruction publique et des personnes qui s'intéressent aux affaires scolaires. Pour l'année 1868, trois questions avaient été mises à l'étude : 1° Rechercher les causes de l'irrégularité dans la fréquentation des écoles et indiquer en même temps le remède à cet état anormal ; 2° Du mode d'organisation à introduire dans les écoles rurales pendant la belle saison ; et 3° du meilleur mode d'inspection scolaire.

La première question a été traitée par cinq instituteurs, (Fontaine, Evard, Guébhard, Sarbach, Sermet). Pour combattre l'irrégularité, ces messieurs ont recommandé une meilleure observation de la loi par la Direction de l'Instruction publique — exempter les élèves au-dessus de 12 ans d'une partie des leçons après la

visite — de former dans chaque circonscription scolaire, un comité spécialement chargé des congés et des absences — que l'instituteur signale chaque mois les élèves qui ont plus de dix absences illégitimes par mois — que les absences de toute l'année soient enregistrées. On indique encore comme moyen de combattre la fréquentation irrégulière : les assemblées scolaires — un système d'inspection plus sérieux — l'obligation pour les enfants qui ont négligé l'école à réparer le temps perdu — l'harmonie plus étroite entre la famille et l'école — et à cet effet l'usage de faire visite aux parents, etc., etc.

La question relative au mode d'organisation des écoles rurales a été l'objet de six rapports, (Fritz Tripet, Arnold Guyot, Simon, Maccabez, Chabloz, Fréd. Favre). Le problème à résoudre était difficile. Comment concilier le droit des parents d'employer leurs enfants comme ils l'entendent avec la loi qui prescrit la fréquentation régulière de l'école. Quelques instituteurs ont eu l'idée de faire l'école de 5 heures à 7 heures du matin, et ils ont réussi à attirer les élèves. Mais le programme de ces leçons est plus ou moins aisé à établir. On pourrait faire abstraction des objets d'enseignement secondaires et y introduire des notions attrayantes d'agriculture et d'horticulture. On a pensé au système vaudois, consistant à astreindre les élèves qui travaillent à la campagne à fréquenter l'école deux demi-journées par semaine. Seulement ici il y a une petite difficulté : faire observer la loi. On a pensé aussi à exiger une fréquentation régulière de 7 à 12 ans, puis à laisser travailler les plus âgés moyennant un minimum d'heures par semaine en été ; cinq ou six heures de classes par exemple. Dans la discussion à laquelle cette question a donné lieu on a signalé l'abus des billets d'excuse au moyen desquels les parents se font complices des absences des enfants. Un honorable ami du Corps enseignant propose d'exiger une fréquentation rigoureuse pendant l'hiver et de laisser aux Commissions d'éducation la latitude d'accorder des dispenses pour le reste de l'année. On a décidé de nommer une Commission pour condenser les rapports et en tirer des conclusions pratiques, si c'est possible.

La troisième question, celle de l'inspection scolaire, a fait l'objet de 6 rapports (Henri Sandoz, Miéville, Lemp, Richard, Maumary, Oscar Huguenin.)

Plusieurs des rapporteurs et des sections unanimes le reconnaissent : l'inspection laisse à désirer. D'abord les Commissions locales d'éducation ne sont pas toujours composées d'hommes vraiment compétents, zélés, et en second lieu, les délégations de l'Etat sont à peu près nulles, par le manque complet de cohésion, de sanction, etc. D'autres rapporteurs partant de l'idée que l'état des écoles est satisfaisant, croient que le *statu quo* n'offre pas un grave inconvénient. Tous les rapports s'entendent pour repousser la création d'inspecteurs scolaires, tels qu'ils existent dans les cantons de Vaud, Berne, Argovie, etc. Les arguments invoqués contre les inspecteurs sont : 1° que ces inspecteurs ne sont pas toujours pris parmi les hommes les plus capables, les plus impartiaux, mais en raison de leur opinion politique ; 2° qu'une visite de l'inspecteur peut coïncider avec des circonstances exceptionnelles et fâcheuses pour l'école ; 3° que les inspecteurs peuvent être trop sensibles à l'accueil

qui leur sera fait par tel ou tel instituteur ; 4° que les inspecteurs au lieu d'être les amis et les soutiens de l'instituteur en sont parfois les ennemis et les épouvantails. Des bons côtés du système des inspecteurs, un seul est indiqué par les rapporteurs ; c'est le côté pédagogique, l'influence progressive exercée sur la marche de l'enseignement par un homme d'école très capable. On croit que les inspections de l'Etat pourraient se faire en partie du moins par le Directeur de l'instruction publique qu'on ne voit pas assez souvent dans les écoles. Plusieurs sections sont d'accord aussi à désirer des colloques scolaires de district où les Commissions d'éducation et les instituteurs se réuniraient une ou deux fois l'an pour discuter toutes les questions relatives à l'instruction publique et à la discipline scolaire. Cette opinion est l'objet d'un rapport spécial de la section de Boudry.

La section de Neuchâtel ne croit pas la question suffisamment étudiée et objecte le manque d'unité des colloques de district. D'autre part, la proposition d'établir un synode scolaire ayant été faite par M. Villommet, cette institution ne cadre pas trop avec le maintien de la Commission d'Etat. La Conférence générale décide de renvoyer l'examen de ces questions à l'assemblée qui aura lieu en octobre 1869.

Les dernières pages du rapport sont consacrées entr'autres à un rapport du Comité central où l'on exprime entr'autres le vœu qu'aucun Manuel d'école ne soit rendu obligatoire sans avoir été communiqué aux instituteurs auxquels il est destiné ; et que le corps enseignant primaire soit plus largement représenté au sein de la Commission d'Etat. La question des traitements supplémentaires fait l'objet d'un article spécial.

Tel est en résumé le contenu de cette brochure in-8°, de 170 pages, dont nous nous contentons de donner aujourd'hui l'analyse, nous réservant d'y revenir pour en examiner et en apprécier l'esprit et la portée.

Partie pratique.

Réponses aux problèmes de l'*Educateur* du 1er octobre.

N° 1. 1° La fortune de la personne en question est de fr. 61,852 90. 2° La maison rapporte le 6,14 pour °/₀. 3° Le cours est à fr. 65,95.

N° 2. 1° Le prix total du travail s'élève à fr. 161, 76. 2° Le prix du mètre cube est de fr. 0,74 2/27.

N° 3. Les côtés d'un triangle rectangle étant entre eux comme les nombres 3, 4 et 5, il s'en suit que, pour construire une équerre avec une ficelle, on divise cette ficelle en 12 parties égales, on réunit les deux bouts et on forme un triangle dont les angles ont pour sommet la 3e et la 7e des divisions, plus les deux bouts réunis.

Outre les solutions fournies par les auteurs des trois problèmes précédents, Mlle Debellerive, M. Layaz et M. Candaux, nous en avons reçu *de justes* de MM. Jordan, instit. à Riaz : Candaux Pavillard, instit. à Orny et Paul Dubois, élève de seconde année de la Section pédagogique à l'Académie de Neuchâtel ; malheureusement la longueur de ces solutions nous oblige à en faire abstraction ici.

Les examens d'état pour le brevet d'enseignement primaire ont eu lieu, à Neuchâtel, les 18, 19, 20 et 21 octobre écoulé ; 32 aspirants (dont 25 demoiselles et 7 messieurs) se sont présentés pour subir ces épreuves. Voici quelques-uns des sujets donnés : *Dictée.* — Les maux de la guerre. *Composition.* — Le 31 décembre ou un regard sur le passé. — Mes lectures. — Qu'entendez-vous par l'enseignement intuitif ? *Analyse littéraire.* — Les quatre premiers vers de la fable de La Fontaine : *L'astrologue qui se laisse tomber dans un puits :*

« Un astrologue un jour se laissa choir
« Au fond d'un puits. On lui dit : Pauvre bête,
« Tandis qu'à peine à tes pieds tu peux voir,
« Penses-tu lire au-dessus de ta tête. »

Quant aux problèmes d'arithmétique, les aspirantes ont eu à résoudre une règle de trois composée, avec fractions, et les aspirants un problème de géométrie (volume et poids d'un cylindre creux) et un compte courant.

Le résultat de ces examens a été brillant : 15 brevets de premier degré (3 aux instituteurs et 12 aux institutrices) ont pu être décernés.

Les instituteurs neuchâtelois ont été réunis en conférences générales les 28, 29 et 30 octobre dernier. Parmi les nombreuses et importantes questions qui ont été traitées pendant ces trois jours, nous mentionnerons, comme rentrant plus spécialement dans le cadre de cet article : Une communication de M. Ayer sur le plan de sa nouvelle Grammaire française. — Un rapport sur la terminologie de l'analyse logique, présenté par M. H. Jacot. — L'analyse littéraire du morceau : *La sainte alliance des peuples de Béranger*, par M. A. Biolley. — Les deux premières de ces questions ont donné lieu à des discussions aussi intéressantes que nourries. Ces travaux seront, tout ou partie, publiés dans le *Compte-rendu des conférences générales des instituteurs neuchâtelois*, en 1869. Parmi les travaux qui ont obtenu des prix au concours, nous avons remarqué, avec plaisir, deux ouvrages sur la méthodologie ; *Un cours de dessin*, par M. Huguenin, instituteur à Bôle, et une *Méthode d'écriture*, par M. Lemp, instit. au Locle.

A propos de travaux graphiques, mentionnons les *Atlas populaires* à l'usage des Ecoles et des familles, par *Guillaume Issleib*, qui viennent de paraître en français. Le *Petit atlas populaire* renferme 14 cartes et coûte 1 fr. 25 et l'*Atlas populaire* en contient 28 (prix 2 fr. 50). Ces ouvrages jouissent, à bon droit, d'une immense popularité en Allemagne, la terre classique des excellentes cartes et des bons manuels de géographie. Le *Petit Atlas* a eu 8 éditions, soit 200,000 exemplaires, en moins de deux ans, et les éditeurs espèrent qu'on lui fera bon accueil dans les pays de langue française. Nous le désirons, dans l'intérêt de la vulgarisation des notions géographiques. On trouve le *Petit Atlas* à la librairie Delachaux, à Neuchâtel ; celui de 28 cartes paraîtra pendant l'automne.

Nous avons encore, en portefeuille, un certain nombre de problèmes et d'exercices français qui nous ont été envoyés par nos correspondants, et dont nous ferons

notre profit quand le moment sera venu ; néanmoins, nous engageons vivement tous ceux de nos lecteurs qui auraient sous la main quelque travail rentrant dans le cadre de la *Partie pratique*, de bien vouloir en faire part à leurs collègues par notre intermédiaire. Le journal y gagnera en variété et en intérêt, et puis nos aimables collaborateurs pourront dire avec Florian : « Je ne connais de biens que ceux que l'on partage ! »

QUESTIONS NOUVELLES

1. Quelle est la fraction ordinaire qui, réduite en fraction duodécimale, produit la fraction périodique suivante : 0,86 a·35186 a 351, etc.

A représente le chiffre 10 dans le système duodécimal.

(M. le professeur Isely).

2. Un homme et sa femme sont employés dans une fabrique. L'homme travaille d'abord 26 jours et la femme 19 et ils reçoivent 116 fr. pour salaire. L'homme travaille ensuite 34 jours et la femme 28 et ils reçoivent 158 francs. Combien chacun gagnait-il par jour ? (M. Jordan, instit. à Riaz.)

A. Biolley.

RECTIFICATION.

Monsieur le Rédacteur de l'*Éducateur*, à Neuchâtel.

Monsieur le Rédacteur,

Comme l'*Éducateur* donne un compte-rendu du Rapport sur l'exposition scolaire de Lausanne, je me permets de vous communiquer deux erreurs de ce rapport concernant l'école catholique de Cressier. Vous ferez ce que vous jugerez à propos de ma communication. — Voici ces erreurs :

1° Page 19, le rapport dit : « Je signalerai entr'autres l'école protestante de Cressier, qui avait envoyé un fort grand nombre de dessins, tels que façades de bâtiments, etc. » Or, tous ces dessins provenaient de l'école catholique de Cressier, excepté une façade de bâtiment exposée par l'école protestante.

2° Page 25, les trois planisphères données à l'école protestante de Cressier appartenaient encore à l'école catholique (60 élèves, de 9 à 16 ans).

Le rapport a aussi omis d'indiquer que l'école avait aussi exposé : 38 feuilles de différentes espèces d'écriture (par 17 élèves), et 10 objets d'ouvrages du sexe.

Agréez, Monsieur le rédacteur, mes bien sincères et respectueuses salutations.

Cressier, le 13 octobre 1869.

A. Fontaine, régent.

CHRONIQUE SCOLAIRE.

Argovie. — Nous apprenons avec douleur la mort de M. Rettiger, ancien inspecteur des écoles de Bâle-Campagne et actuellement rédacteur de la *Schweizerische Lehrer Zeitung*. Au prochain numéro la nécrologie de cet homme d'Ecole dévoué et digne de l'amour du Corps enseignant et de la Suisse entière.

Fribourg. — Le Grand Conseil, réuni en séance ordinaire d'hiver, va s'occuper dn projet de loi sur l'instruction publique. Il s'agira entre autres du traitement des nstitiuteurs primaires, à l'occasion duquel la législature actuelle sera mise en demeure de montrer si elle veut sérieusement le progrès.

Vaud.— Le Conseil d'Etat a nommé, dans sa séance du 13 octobre : 1° au collége d'Aigle : M. Charles *Lemaire*, à Rolle, instituteur de grec, de latin et d'histoire ; M. Auguste *Genillard*, à Aigle, instituteur pour les mathématiques et les sciences naturelles, provisoirement jusqu'à la fin de l'année scolaire 1870-1871 ; M. Emile *Combe*, à Aigle, instituteur pour la langue française et la géographie ; Jules *Isely*, à St-Imier, instituteur pour la langue allemande et le chant ; M. Charles *Roland*, à Yverdon, directeur, provisoirement jusqu'au 1er mai 1870 ; 2° au collége de Vevey : M. Jaques *Oetli*, de Bussnang (Thurgovie), précédemment à Ste-Croix, instituteur pour les sciences physiques et naturelles et la géographie ; et M. Charles *Kratzer*, de Coire, actuellement à Yverdon, instituteur de langue allemande.

Soleure. — Depuis quelques années, un fonds de 70,000 francs a été formé en faveur des jeunes filles abandonnées. L'établissement doit s'ouvrir cet automne. Une maison et douze arpents ont été achetés à cet effet.

Genève. — Les écoles catholiques de cette ville renferment 4 à 500 élèves du sexe masculin et 600 du sexe féminin. Les écoles de filles sont anciennes et remontent au curé Vuarin (1810). Les écoles de garçons sont de date beaucoup plus récente, elles remontent seulement à l'année 1839. Ces écoles sont entretenues en grande partie par les membres de la communauté catholique, selon le *Catholisches Volksblatt de Schwytz*. Toutes ces écoles sont entre les mains de corporations monastiques. Les jeunes filles sont instruites par les sœurs de la charité, les garçons par les frères de la doctrine chrétienne.

A Carouge, un pensionnat fondé en 1832 et dirigé par des religieuses reçoit les filles des familles aisées.

France (Paris). — Le préfet de la Seine a établi des certificats d'études primaires qu'on donne aux élèves qui, au sortir de ce degré de l'enseignement, désirent se procurer ce certificat et subissent un examen spécial. Cette mesure est approuvée par M. B. Jullien dans un article de la *Revue de l'instruction publique* où il conseille d'étendre la chose à tous les départements. Il voudrait aussi, ainsi que M. Guerrier de Dumart de Nancy, qu'à chacun de ces certificats fussent attachés certains droits et priviléges.

« Cela peut paraître difficile quand il s'agit des études primaires, dit M. Jullien ; « mais il y a en France un grand nombre de positions qui se rattachent au gou- « vernement et à l'administration et auxquelles on ne pourrait atteindre que « moyennant le certificat d'études primaires comme on demande ailleurs le diplôme « de bachelier. »

A propos d'instruction primaire, M. Jullien insiste sur une vérité pédagogique d'ordre élémentaire, mais qu'on ne peut jamais assez rappeler aux faiseurs de règlements et de programmes scolaires en général : NOUS SOMMES TROP PORTÉS A CROIRE QU'IL SUFFIT D'ALLONGER UN PROGRAMME POUR ÉLEVER LE NIVEAU DE L'INSTRUCTION.

AVIS.

L'*Educateur* paraîtra, en 1870, *dans le même esprit et aux mêmes conditions* que du passé. Nous osons espérer que tous nos anciens abonnés nous resteront fidèles, et qu'ils voudront bien témoigner de leur sympathie pour la *Société des Instituteurs de la Suisse romande*, en en faisant connaître l'organe à leurs amis et connaissances et en le recommandant chaleureusement. Nous ne sommes pas des moins bien partagés au point de vue des abonnés puisque nous en comptons 1200 cette année, mais notre ambition (et n'est-elle pas légitime?) serait de voir l'*Educateur* entre les mains de tous ceux qui, dans notre patrie romande, s'occupent de l'importante question de l'éducation de la jeunesse. Nous croyons que chacun, maîtres et écoles, y trouverait son profit.

Il sera envoyé *gratis* les numéros de novembre et décembre 1869 à tous ceux qui en feront la demande, et les nouveaux abonnés recevront, comme prime, un exemplaire de l'intéressant rapport de M. le professeur Daguet sur l'*Exposition scolaire universelle de 1867*. Nous rappellerons aussi que la *Fête générale* et l'*Exposition scolaire* auront lieu, à Neuchâtel, en 1870, et qu'il suffit d'être abonné à *l'Educateur (prix 5 francs par an)* pour être membre de la Société dont il est l'organe, et par là de jouir de tous les avantages qui peuvent être offerts lors des fêtes bisannuelles. *L'Educateur* publiera, l'année prochaine, des *Bulletins de l'Exposition scolaire intercantonale*, qui donneront tous les renseignements nécessaires sur ce complément intéressant et obligé de nos réunions générales.

Pour toute demande d'abonnement, s'adresser à M. Villommet, à Neuchâtel, gérant de l'*Educateur*. *Le Comité Directeur.*

Le rédacteur en chef, ALEX. DAGUET.

La Direction de la Maison des Orphelins de Neuchâtel demande pour son établissement de **Belmont** sur Boudry, deux sous-maîtres porteurs de brevets d'instituteurs primaires et connaissant les travaux de la campagne. Pour tous renseignements, s'adresser soit au bureau de la Direction à Neuchâtel, soit à Belmont même, et envoyer les offres de service et les certificats à M. Alph. DuPasquier, avocat, à Neuchâtel.

On demande un sous-maître pour la colonie de Serix. S'adresser à M. Jahncke, Directeur à Serix, près Oron (Vaud).

LIBRAIRIE BLANC, IMER ET LEBET,

rue de Bourg, 1, et Escaliers du Marché, 23, à Lausanne.

Bibliothèque scolaire et livres d'étude. (Voir le détail au précédent numéro).

Choix de livres de lecture pour écoles, pensionnats et pour bibliothèques populaires.

Globes et Cartes géographiques, modèles d'écriture et de dessin.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE J. SANDOZ, A NEUCHATEL.

Nouvel Alphabet, méthode naturelle pour simplifier l'enseignement de la lecture, une brochure in-8°, fr. 1.

L'assujettissement des femmes, par John Stuart-Mill, traduit de l'anglais, 1 vol. in-12, fr. 1»50.

Les Expositions scolaires départementales de 1868, par Ch. Defodon et H. Ferté, 1 vol. in-18, fr. 2.

Manuel de travaux à l'aiguille à l'usage des jeunes filles, par Mme Cécile Regnard, avec 90 figures, 1 vol. in-12, fr. 2.

Lettres sur la profession d'institutrice, par A. Théry, 1 vol. in-12, fr. 1»50.

Petit Catéchisme pour tous, 1 vol. in-8°, fr. 1»25.

Le Règne de Dieu. Essai d'un cours systématique d'instruction religieuse à l'usage des catéchumènes, 1 vol. in-12, fr. 1.

La méthode du Grand-Papa; nouveau cours élémentaire et pratique de dessin d'ornement, par J. Carot, cent planches in-4°, en dix livraisons, prix de chaque livraison, fr. 1, — chaque planche, 10 cent.; les deux premières livraisons sont en vente.

La clef du dessin; petit manuel pour apprendre à dessiner sans maître; album in-8°, de 20 planches avec texte, broch., fr. 1.

Cours d'économie domestique, par Mme Eugénie Hippeau, 1 vol. in-12, fr. 3.

SOUS PRESSE :

pour paraître incessamment.

A propos d'un tapis ou la science du foyer domestique, traduit librement de l'anglais, de Mme **Beecher-Stowe, auteur des Petits Renards.**

Samuel DELACHAUX, libraire-éditeur, à Neuchâtel

COMMERCE EN GROS DE LIVRES ET MANUELS SCOLAIRES

IL VIENT DE PARAITRE :

Premier livre d'enseignement religieux, pour les deux degrés inférieurs des écoles primaires, dédié aux écoles de la Suisss romande, par M. H. DURAND, pasteur, joli volume cartonné, 75 c.

F. Godet, professeur. La Sainteté de l'ancien Testament, 2e éd., in-16 de 100 pages, 50 c.

— Histoire du roi David, in-16 de 44 pages, 40 c.

— Conférences apologétiques, I. *La résurrection de Jésus-Christ*, in-16, 40 c. — II. *L'hypothèse des visions*, 50 c. — III. *Les Miracles de Jésus-Christ*, 2e éd., 40 c. — IV. *Le surnaturel*, 40 c. — V. *La Sainteté de Jésus-Christ*, 40 c.

E. Robert-Tissot, past. La Bible, 2e éd., in-16 de 55 pages, 40 c.

Félix Bovet. Examen d'une brochure de M. Buisson, in-16 de 44 pages, 40 c.

Jules Paroz. La Bible en éducation, in-16 de 63 pages, 50 c.

Léopold Jacottet, pasteur. L'ancien Testament ds l'enseignement, in-8 de 46 pages, 60 c.

A. Perrochet, pasteur. Le Christianisme libéral, in-16 de 47 pages, 40 c.

P. Comtesse. pasteur. La religion de Dieu et la religion de l'homme, in-16 de 56 pages, 50 c.

J. Courvoisier, pasteur. Le Christianisme libéral et le Christianisme de l'Evangile, in-16 de 56 pages, 50 c.

E. Pétavel-Olliff, ministre. La loi du Progrès, in-16 de 75 pages, 60 c.

Conte oriental, par BEN-EMETH, brochure, 10 c.

Professeurs et étudiants au IVe siècle. *L'Eglise sans le Christianisme*, par TH. DE LERBER, traduit par JAMES CORNU, in-16 de 51 pages, 40 c.

Reichel, ministre. Une visite au Labrador, in-16, 40 c.

Fr. de Rougemont. Sagesse ou folie, in-16, 60 c.

La divinité et l'infirmité de l'Ancien Testament, 70 c.

PUBLICATIONS SCOLAIRES

Chants de l'enfance, composés pour deux voix de soprano et une voix d'alto, par F. HEIMSTCH, in-12, 60 c.

Éléments de lecture et d'orthographe, à l'usage des écoles primaires, par GRÉG. GIRARD, in-8o, demi-parch., 50 c.

Géographie du premier âge, par F. GODET, pasteur, in-12, cart., 30 c.

Géographie topique, ou description de la surface de la terre, par F. DE ROUGEMONT, 3e éd., revue, fr. 1.

Histoires bibliques d'après HUBNER, 1 vol in-12, relié, fr. 1»80.

Manuel d'histoire sainte. Ancien Testamemt, par L.-C. HENRIOD, past. à Valangin. 3e éd., in-12 : fr. 1»50 ; cart. fr. 1»75.

Cours méthodique de Calligraphie,

renfermant environ 200 modèles d'écritures diverses, par **G. Guignard.**

Cet ouvrage, autorisé par le Département de l'Instruction publique du canton de Vaud pour l'enseignement dans les écoles, se trouve chez l'auteur, Cité devant, 24, à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse française. Prix 5 fr.

NEUCHATEL. — IMPRIMERIE G. GUILLAUME FILS.